



Les documents préparatoires au Comité Technique Local "emplois" 2014 viennent d'être communiqués aux élus. Ils constituent la déclinaison départementale des 1988 suppressions d'emplois décidées au niveau national pour 2014 (portant à 30 000 les suppressions depuis 2002).

Dans le 92 sont programmées **32 suppressions nettes (-3A+, -1A, -49B, +21 C)**. 32 suppressions, alors que tous les services du département sont dans le rouge. Les agents ne peuvent plus exercer leurs missions dans des conditions normales.

Le détail des suppressions est le suivant :

- **19 postes sont prélevés en direction**, dont pour les A : un emploi d'huissier, un emploi CDC, un adjoint de vérification, un emploi à la Division des Affaires Juridiques (DAJ) des professionnels, un emploi à la DAJ des particuliers, un emploi au pôle pilotage et ressources. Pour les B, sont supprimés : un emploi aux RH, un emploi à la fiscalité des professionnels, quatre emplois EMR (Echelon Mobile de Renfort) et deux emplois CDC (Caisse des dépôts et Consignations). Deux emplois C sont prélevés sur la CDC/CQC et redéployés dans les trésoreries de Colombes et Meudon. C'est toute l'activité CDC qui est en cours de démantèlement. Les services de direction sont donc lourdement impactés de même que les services de renfort.

**Quasiment tous les services hors direction sont aussi concernés :**

- Les trésoreries Service Public Local et trésoreries mixtes perdent 3 B.
- Les PCR (Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine) qui n'ont aucune existence officielle et sont encore à l'état de test, contribuent à hauteur de 4 suppressions, alors même que le bilan de l'expérimentation n'est pas encore tiré !
- Les SIP sont aussi durement touchés : -2B filière GP et -5B filière fiscale sous forme de suppressions pures, -4B par transformation de B en C.
- Au total 21 emplois B de la filière gestion publique (trésoreries et SIP) sont transformés en emplois C sous couvert de régulariser un sureffectif dans cette catégorie. Des transformations d'emplois de B en C, voilà qui est nouveau et qui ne va pas faciliter la promotion interne qui, jusqu'à nouvel ordre, se fait de C en B ! Encore des économies alors qu'on en demande toujours plus aux C !
- Deux emplois sont prélevés sur les SIE et transférés aux PRS au titre de la départementalisation des procédures collectives qui est appelée à monter en puissance et s'ajoutent à deux autres suppressions.
- Le pôle enregistrement de Nanterre perd un B, les Services de Publicité Foncière deux B.

Le tableau au verso donne le détail des suppressions, redéploiements et transformations d'emplois.

Ce nouveau train de suppressions s'ajoute aux 350 intervenues dans le département depuis la fusion. Ce sont 32 suppressions de trop.

**La CGT demande l'annulation de ce plan « emplois » et la réimplantation au niveau local comme au niveau national de tous les emplois supprimés depuis la fusion, afin de permettre l'exercice de l'intégralité des missions de service public.**

Est également inscrite à l'ordre du jour du CTL une série de restructurations et transferts de services : **départementalisation des procédures collectives, regroupement du PCE de Clichy à Levallois, transfert de l'antenne de Levallois du PCR 2 à Nanterre, déménagement de la 2ème BDV d'Issy à Sèvres, déménagement de la BCFI d'Issy à Montrouge.**

Ces opérations n'avaient jamais été évoquées devant les organisations syndicales qui les ont apprises à la lecture de la convocation au CTL. Les agents n'ont pas été davantage informés. La précipitation est telle que l'administration n'a communiqué aucune présentation des conditions d'installation des services dans leurs nouveaux locaux, ni à ce CTL, ni à un CHS préalablement, comme les textes l'y obligent pourtant.

Le départ de la BCFI (Brigade de Contrôle de la Fiscalité Immobilière) et de la 2ème BDV (Brigade Départementale de Vérification) est justifié par la volonté de la direction **d'installer la trésorerie d'Issy-les-Moulineaux dans les locaux du Centre des Finances Publiques**. La direction invoque la baisse des moyens budgétaires au titre de 2014.

Elle ne donne aucun élément quant aux conditions concrètes d'installation qui seraient celles de la trésorerie dans les locaux du CFP : localisation, organisation de la caisse, modalité d'accueil du public et des agents municipaux, respect des normes de sécurité. Aucune étude n'a été menée sur la possibilité d'une telle opération qui est la vraie raison des déménagements présentés au CTL et pourtant n'est pas inscrite à son ordre du jour.

En outre le déménagement de la trésorerie aurait des conséquences sur l'accessibilité pour les usagers d'Issy mais aussi de Vanves puisque depuis un an la trésorerie de Vanves a fusionné avec celle d'Issy. La situation du CFP, sur une hauteur, est moins centrale et facile d'accès que celle de l'actuelle trésorerie. La desserte par les transports en commun est d'une fréquence moindre. Il n'est pas certain que les usagers des deux communes apprécient. Les élus des deux villes ont-ils été consultés sur cette décision et ont-ils donné leur accord explicite ?

Les agents des services transférés ne sont d'accord ni avec le procédé du fait accompli ni avec le contenu. Ils ont légitimement le sentiment d'être traités comme des pions. Pour les collègues de la BCFI Montrouge serait leur quatrième site en quatre ans, après Issy, Boulogne-Dôme et Boulogne-Jaurès ! Avec le nouveau transfert c'est toute la brigade et sa mission de contrôle qui risque fort dans les faits d'être démantelée.

L'ensemble des élus au CTL toutes organisations syndicales confondues vient de s'adresser au président de cette instance, le directeur, M. Lamiot, pour lui faire part de leur désaccord tant sur la forme que sur le fond et lui demander de retirer de l'ordre du jour les déménagements et transferts de services.

Pour manifester leur opposition aux suppressions d'emplois et transferts des services les élus de tous les syndicats ne siègeront pas au CTL du 20 décembre qui sera reconvoqué début janvier.

**Contre les suppressions d'emplois et les déménagements-restructurations en cascade, la CGT a proposé à toutes les sections syndicales la signature d'une pétition à diffuser dans tous les services. Le CTL qui sera reconvoqué doit être l'occasion pour les agents d'exprimer leur refus des suppressions d'emplois et des restructurations.**

	A+	A		B		C		TOTAL
		FF	FGP	FF	FGP	FF	FGP	
<b>DDFiP</b>	-3	-3	-3	-2	-6		-2	<b>-19</b>
<b>BDV</b>		5						<b>5</b>
SCEAUX 5		1						1
SCEAUX 6		1						1
NANTERRE 7		1						1
NEUILLY 13		1						1
NEUILLY 14		1						1
<b>SIP</b>				-9	-6		4	<b>-11</b>
BOULOGNE SUD				-1	-2		1	-2
CLICHY				1				1
COLOMBES					-1		1	0
COL - PCRP				-1				-1
COURB - PCRP				-1				-1
ISSY PCRP				-1				-1
NANTERRE V					-1		1	0
NANTERRE R					-1			-1
NEUILLY				-1	-1		1	-1
NEUILLY PCRP				-1				-1
ST CLOUD				-1				-1
SCEAUX NORD				-1	1			0
SCEAUX SUD					-1			-1
SEVRES				-1				-1
VANVES				-1				-1
<b>PRS</b>				2				<b>2</b>
PRS BOULOGNE				1				1
PRS NANTERRE				1				1

	A+	A		B		C		TOTAL
		FF	FGP	FF	FGP	FF	FGP	
TRESORERIES			0		-20		19	-1
AMENDES					-5		5	0
ASNIERES					-1		1	0
BAGNEUX					-1			-1
BOULOGNE					-2		1	-1
COLOMBES			-1		-2		3	0
GENNEVILLIERS					-4		4	0
MEUDON							1	1
NANTERRE					-2		2	0
OPDH					-1		1	0
PUTEAUX					-2		1	-1
SAINT CLOUD			1					1
<b>SIE</b>					-7			<b>-7</b>
BOULOGNE NORD					-1			-1
BOULOGNE SUD					-1			-1
COLOMBES					-1			-1
LEVALLOIS					-1			-1
NANTERRE PE					-1			-1
NANTERRE DEF					-1			-1
NEUILLY					-1			-1
CDIF					1			1
<b>SPF</b>					-2			<b>-2</b>
VANVES 1					-1			-1
VANVES 2					-1			-1
<b>TOTAL</b>	<b>-3</b>	<b>2</b>	<b>-3</b>	<b>-17</b>	<b>-32</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>-32</b>